

Mardi 5 octobre 2021
Communiqué de presse

**Réaction de Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme
suite à la décision de la cour d'appel de Lyon, le 30 septembre 2021**

« J'ai pris connaissance ces dernières heures de cette information.

Au risque de décevoir, cette information n'est pas un évènement. En tous les cas je ne souhaite absolument pas en faire un. Il n'y a aucune gloire à retirer de ce dossier.

Il s'agit tout simplement d'une reconnaissance de l'engagement de notre institution, et à travers elle de tous les Puydômois, dans la prise en charge des plus fragiles : les femmes enceintes, les mères isolées, enfants de moins de 3 ans et les mineurs de l'ASE.

Durant des périodes où l'Etat n'a pas eu l'opportunité d'assurer la prise en charge des familles dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a pris le relais en se substituant temporairement à l'Etat. Je ne peux que saluer la décision du Président du Département de l'époque de s'être ainsi engagé, et aurais fait la même chose à sa place.

La décision rendue ne fait que rétablir un équilibre budgétaire entre deux partenaires complémentaires dans la prise en charge sociale des personnes en situation de détresse.

Ce remboursement d'environ 1,3 million d'euros, va nous permettre de conforter ou développer des dispositifs de prise en charge de victimes de violences intrafamiliales, par exemple, qui sont l'une des priorités de mon mandat.

Nous pourrons ainsi abonder financièrement des postes d'agents au sein des services sociaux spécialistes de ces situations humainement difficiles et conforter nos associations partenaires engagées sur ces sujets ; ou encore réfléchir au développement de dispositifs adaptés pour les auteurs des violences afin de préserver au maximum les liens sociaux des victimes.

Cependant, face à cette décision qui peut encore faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, il convient de rester humble. Il n'y a en la matière ni vainqueur ni vaincu. L'Etat est notre partenaire, et il ne s'agit que d'une régularisation comptable. Nous demeurons au final concentrés et focalisés sur la bonne prise en charge, dans les meilleures conditions possibles, des Puydômoises et des Puydômois qui le nécessitent. »

Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.